

Délibération du Conseil municipal

Séance du 14 mars 2023

Le quatorze mars deux mille vingt-trois, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAILLARD Yohan, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absent excusé ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

GAUTHERON Xavier à BOYER Emilie

Absent(s) excusés

Absent(s)

BOUSSICAULT Gérald, DELETANG Claire, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

REBILLARD Michelle, RETHORE Jacqueline

Convocation adressée le 8 mars 2023, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 16 mars 2023, article L.2121.25 CGCT

23SE1403-35 | Personnel - Recrutement d'un agent non titulaire sur un emploi permanent

Madame Edith CHOUTEAU, adjointe déléguée aux Solidarités et aux Ressources humaines, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Vu la délibération du 14 mars 2023 portant modification du tableau des effectifs,

Considérant que la procédure de recrutement pour le poste de coordinateur sport et évènementiel de la ville ouvert au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux n'a pas généré de candidatures d'agents titulaires répondant aux attentes du poste,

Considérant la nécessité absolue de pourvoir le poste nouvellement créé dans le service concerné,

Considérant l'avis de la commission Ressources en date du 7 mars 2023,

En accord avec le Bureau municipal et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à recourir à un contrat à durée déterminée de 3 ans pour combler le poste de coordinateur sport et événementiel rattaché à la Direction Sport et Événementiel, en catégorie B, sur le grade de rédacteur territorial.

La rémunération est fixée sur la grille du premier grade du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux. Le contrat sera renouvelable au bout de 3 ans par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

VOTE					
En exercice	32		POUR	29	
Présents	28		CONTRE	0	
Pouvoirs	1		ABSTENTION	0	
Pris part au vote	29		TOTAL	29	
<u>Délibération adoptée à l'unanimité</u>					

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON



Official stamp of the Municipality of Les Ponts de Cé, featuring a coat of arms and the text "MAIRIE DES PONTS DE CÉ", "49130 (M. et L.)", and "FUSION 2015".